

LA MÉTROPOLE ET VOTRE COMMUNE VALORISENT VOS DÉCHETS



le 30 mars 2023

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Depuis la mise en place des nouvelles consignes de tri au 1er mars 2022, chaque usager peut désormais trier dans son conteneur à couvercle gris l'ensemble des emballages plastiques (flaconnages plastiques, sachets et films d'emballages, pots et barquettes) mais également les emballages métalliques et les petits métaux.

Après une année d'exercice matérialisée par une hausse significative de la quantité de déchets plastiques triés et collectés, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Commune d'Hyères ont donc décidé de renforcer les fréquences de collecte sélective afin de s'adapter au besoin des usagers.

C'est pourquoi à compter du 1er mai, l'ensemble du territoire hyérois (partie continentale) bénéficiera d'une collecte hebdomadaire pour chacun des flux.

Pour simplifier et optimiser le geste de tri, les modalités de collecte sélective seront les mêmes sur l'ensemble de la commune :

- Mercredi : flux « papiers/cartons » (bac à couvercle jaune)
- Jeudi : flux « plastiques/métaux » (bac à couvercle gris)

Les modalités de présentation des conteneurs restent identiques, avec une tolérance de sortie des bacs la veille de la collecte à partir de 19 h.

Comptant sur votre participation, veuillez agréer, Madame, Monsieur, chers concitoyens, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire d'Hyères 1^{er} Vice-Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée